Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2017/12

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FÉVRIER 2017

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES MODIFICATIONS DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 5.2, 12.1,12.3 ,13.2,17.2,18.1 DES STATUTS DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 24 février 2017 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu *le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3 ;*
Vu *les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne ;*

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ ***APPROUVE les modifications des dispositions des articles 5.2, 12.1, 12.3 (dernier alinéa), 13.2, 17.2 et 18.1 des statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne, dans leur version telle que figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération.***

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 24 février 2017.

Nombre de membres présents	**21**
Nombre de membres représentés	**10**
Nombre d'abstentions	**9**
Nombre de suffrages exprimés	**22**
Nombre de votes pour	**22**
Nombre de votes contre	**0**

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 28/03/2017

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 23/03/2017